



**Liste des incidents graves et dysfonctionnements importants à annoncer au Médecin cantonal**

**a) Actes malveillants ou délictuels**

**Evénements criminels**

a.1) Tout événement au cours duquel des soins sont ordonnés ou dispensés par une personne usurpant l'identité d'un médecin, d'une infirmière, d'un pharmacien ou d'un autre professionnel de santé titulaire d'un droit de pratique

a.2) Enlèvement d'un patient/résident de tout âge

a.3) Abus sexuel ou agression sexuelle d'un patient ou d'un collaborateur au sein d'une institution de santé

a.4) Lésion corporelle (maltraitance volontaire) d'un patient ou d'un collaborateur se produisant au sein d'une institution de santé

a.5) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient ou d'un collaborateur résultant d'une agression physique se produisant au sein d'une institution de santé

**b) Violations des devoirs professionnels ayant entraîné un incident grave et incidents qui ne devraient jamais se produire car inacceptables, graves ou évitables**

**Violations des devoirs professionnels ayant entraîné un incident grave**

b.1) Négligences

b.2) Violation des dispositions sur la garde

b.3) Violation des devoirs professionnels

**Evénements chirurgicaux**

b.4) Chirurgie ou autre procédure invasive réalisée sur la fausse partie du corps

b.5) Chirurgie ou autre procédure invasive réalisée sur le faux patient

b.6) Fausse intervention chirurgicale (ou autre procédure invasive) réalisée sur un patient

b.7) Rétention involontaire d'un objet étranger dans le site opératoire

b.8) Décès peropératoire ou postopératoire immédiat d'un patient de classe ASA 1

**Evénements relatifs à des produits thérapeutiques ou dispositifs médicaux**

b.9) Décès de patient suite aux effets inattendus de médicaments, de dispositifs médicaux ou produits biologiques contaminés, fournis par le milieu de soins

**Evénements relatifs à la protection du patient**



b.10) Patient/résident incapable de discernement confié à sa sortie à une personne non autorisée
<b>Evénements relatifs à la gestion des soins</b>
b.11) Insémination artificielle au moyen du sperme du faux donneur ou du faux ovule
<b>Evénements environnementaux</b>
b.12) Décès (ou incapacité permanente) d'un patient ou d'un collaborateur associé à un choc électrique durant les soins
b.13) Tout incident durant lequel une voie destinée à l'oxygène ou à un autre gaz médical à fournir au patient ne contient pas de gaz, contient le faux gaz ou est contaminée par des substances toxiques
<b>Evénements relatifs à l'imagerie médicale</b>
b.14) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient ou d'un collaborateur associé à l'introduction d'un objet métallique dans l'environnement d'un IRM
<b>c) Tout évènement indésirable, action, comportement ou dysfonctionnement qui a provoqué la mort ou une atteinte grave permanente à la santé d'une personne et qui ne découlent pas d'une complication inhérente aux soins (liste exemplative)</b>
<b>Evénements relatifs à la protection du patient</b>
c.1) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient à la suite d'une fugue (disparition)
c.2) Suicide de patient, tentative de suicide ou automutilation résultant en une incapacité permanente, durant le séjour dans une institution de santé
<b>Evénements relatifs à la gestion des soins</b>
c.3) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient associé à une erreur de médicament (p.ex. faux médicament, fausse dose, faux patients, faux moments, fausse préparation, fausse voie d'administration).
c.4) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient associé à l'administration non-sécurisée de produits sanguins.
c.5) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'une mère ou du nouveau-né durant une grossesse à faible risque, au cours du séjour dans une institution de santé
c.6) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'une mère ou du nouveau-né lors d'un accouchement (par voie basse ou par césarienne) à faible risque ou durant le post-partum, au cours du séjour dans une institution de santé
c.7) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient résultant de la perte définitive ou irremplaçable d'un prélèvement biologique
c.8) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient résultant d'une défaillance dans le suivi ou dans la transmission de résultats de laboratoire, de pathologie ou de radiologie
<b>Evénements environnementaux</b>
c.9) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient ou d'un collaborateur associé à une brûlure s'étant produite au cours des soins
c.10) Décès (ou incapacité permanente d'une certaine importance) d'un patient associé à l'usage de contentions ou de barrières de lits durant un séjour en milieu de soins

Sources : "Never Events" du National Quality Forum - USA (2011 Revision) ; formulaires ad hoc du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud (2017). / (vig. 1.10.2017)